

Délibération du 14/04/2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Etaient présents : Mr Gérard ALAZARD, Mme Nadine BALCON, Mr Bernard PIASER, Mme Fabienne ALEMANNO, Mr Pierre BORREDON, Mr Rémy MOLIERES, Mr Daniel DUBOS, Mme Odile BORREDON, Mme Agnès LEBRE, Mme Delphine AZNAR, Mr Jean-Luc MANIE, Mme Nathalie QUEYREL, Mr Alexandre VIGNALS, Mme Christine GARRIGUES, Mr Floréal CARBONIE, Mme Christine CALVO, Mr Joël BOURDAIN, Mme Michèle CUBAYNES.

Etaient absents excusés :

Monsieur Jean-Jacques BONDER qui a donné procuration à Monsieur Jean-Luc MANIE

Secrétaire de séance : Mme Christine GARRIGUES

Délibération du 14/04/2014

2014.4.5-10 – Désignation des délégués dans les différents organismes extérieurs : Délégués CNAS

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée, que du fait des élections municipales de mars 2014, il y a lieu de désigner deux nouveaux délégués locaux pour 6 ans, conformément à l'article 24-1 du règlement de fonctionnement du Comité National d'Action Sociale : un délégué représentant le collège des élus et un délégué représentant le collège des agents.

En adhérant au CNAS, la collectivité fait le choix de mettre en place une politique d'action sociale pour son personnel, conformément aux dispositions de la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Désigne :

- Mme **Michèle CUBAYNES** représentant le collège des élus appelé « délégué local élu »
- Monsieur **Franck LAPORTE** représentant du collège des bénéficiaires appelé « délégué local agent ».

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 18 Procurations : 1	Pour : 19 Contre : Abstentions :

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Gérard ALAZARD

Cet acte a été publié
le 22. AVR. 2014
Le Maire

